

COMPTE RENDU du 8ème GROUPE D'EXPRESSION sur L'ANTENNE DE BEZIERS

Du 30/03/2026 à 11h00

*« Prendre soin de soi : parlons des consommations
Recueil d'avis concernant les documents internes à l'ATG »*



« Bonjour Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à notre prochain groupe d'expression, qui se tiendra le lundi 30 mars à 11h00 dans nos nouveaux locaux, situés au 182 Rue Augustin Jean Fresnel à Béziers (Ligne C – Arrêt Mercorent).

Thème de cette rencontre :

- ***Prendre soin de soi : parlons des consommations***
- ***Recueil d'avis concernant les documents internes à l'ATG***

Comme d'habitude, nous partageons ce moment d'échange autour d'un brunch. Nous serions ravis de vous compter parmi nous !

Bien cordialement

STOP au 36180

Message automatique merci de confirmer votre présence à votre déléguée ou l'accueil de notre service »



**Les invitations ont été
adressées par textos à 110
personnes**

Etaient présents :

11 participants

2 intervenants

10 professionnels



À l'arrivée des participants, nous avons proposé la signature de la feuille de présence ainsi que celle de l'attestation de droit à l'image. Peu de personnes ont accepté : 6 participants ont signé l'autorisation, tandis que 5 l'ont refusée.

Le groupe d'expression a ensuite débuté avec l'intervention du CARRUD.

INTERVENTION DU CARRUD

Intervenants du CARRUD :

- M. Daniel DULYS Animateur de prévention Référent activités physiques & sportives
- Mme Manuela LIGONNIERE Monitrice éducatrice



Prendre soin de soi

Parlons de consommation...

Présentation croisée

Le cadre

Le déroulé

Tour de piste

Une question, une interrogation, un mot, une phrase ?

Historique de la RdRD

Le jeu de la ligne

Une réponse, des réponses aux questions, interrogations, mots, phrases

Evaluation

1. Petite histoire de la RdRD (Réduction des Risques et des Dommages)

👉 **Années 80 : urgence sanitaire**

- Explosion de l'épidémie de VIH et des hépatites chez les usagers de drogues injectables
- À l'époque : une seule logique → **arrêter de consommer** (abstinence)
- Problème : ça ne marche pas pour tout le monde → contaminations massives

👉 **Fin des années 80 – 90 : virage pragmatique**

- Arrivée des premières actions de RdR :
 - distribution de seringues stériles
 - programmes d'échange de seringues

👉 **Années 2000 : reconnaissance officielle**

- La RdR devient une politique publique en France
- Création des **CAARUD en 2005**
- On élargit : ce n'est plus seulement le VIH → c'est **tous les risques liés aux consommations**

👉 **Aujourd'hui : une approche globale**

- On parle de **Réduction des Risques et des Dommages**
- Ça inclut :
 - santé physique
 - santé mentale
 - conditions de vie
 - lien social

💡 "La RdRD n'est pas encouragement à la consommation. C'est permettre à la personne de mieux consommer sans se mettre en danger ni mettre en danger les autres"

2. Les principes clés de la RdRD

- **Accueil Inconditionnel** → accueillir la personne là où elle en est.
 - **Non-jugement** → Avoir une posture de non jugement.
 - **Pragmatisme** → on part de la réalité, pas de l'idéal.
 - **Autonomie** → la personne reste actrice.
 - **Aller-vers** → ne pas attendre que les gens viennent.
 - **Réduction progressive** → chaque petit changement compte. La chute et la rechute font partie du cheminement.
 - **Orientation** -> orienter la personne vers le(s) spécialiste(s).
 - **Accompagnement** -> En accord avec la personne. On ne fait pas « à sa place ».
-

3. Les missions d'un CAARUD

👉 "Selon vous, un CAARUD ça sert à quoi ?"

♦ **Accueil inconditionnel**

- Gratuit, anonyme, sans obligation d'arrêt
- Un lieu où on peut venir... même "mal"

♦ **Réduction des risques**

- Distribution de matériel stérile (seringues, pipes à crack, kits sniff...)
- Conseils pour consommer avec moins de risques
- AERLI – Séance d'apprentissage à l'injection sûre

♦ **Accès aux soins**

- Orientation vers médecins, hôpitaux, CSAPA
- Dépistages (VIH, hépatites)
- Accompagnement dans les démarches

♦ **Soutien social**

- Accès aux droits
- Aide administrative
- Lien avec hébergement, insertion
- Retour aux soins et à la santé

♦ **Aller-vers (travail de rue)**

- Maraudes
- Interventions hors les murs
- Contact avec les publics les plus éloignés

♦ **Lien et réhumanisation**

- Rompre l'isolement
- Recréer de la confiance
- Offrir un espace sécurisant
- Faire du lien
- Recréer du vivre ensemble

"Le CAARUD, c'est parfois le premier (seul) endroit où la personne n'est ni jugée, ni rejetée."

4. Le jeu de la ligne

L'idée, c'est qu'on réfléchisse ensemble à comment **prendre soin de soi**, même quand il y a des consommations."

- Une drogue est forcément un produit illégal (ou illicite) consommé
 - L'alcool est une drogue dure
 - Distribuer du matériel stérile est une incitation à la consommation.
-

Questions Réponses

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION NOUS AUSSI & DES CONSULTATIONS EN PHARMACIE

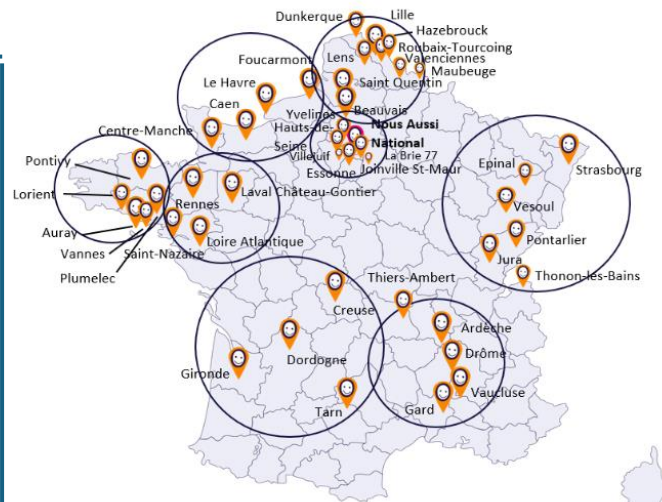
Lors du groupe d'expression, nous avons présenté l'association **NOUS AUSSI** : son histoire, la composition de son bureau ainsi que les membres du conseil d'administration. Aucune délégation n'a pu se déplacer, l'association n'ayant pas de représentation proche de notre commune. Toutefois, elle est en recherche de nouveaux adhérents.



Nous avons indiqué que, si certains participants étaient intéressés, nous pourrions les accompagner pour faciliter la mise en lien avec l'association.

Découpage géographique des délégations locales

📅 29/01/2026



MEDADOM est un service de téléconsultation médicale disponible en pharmacie. Il permet de consulter un médecin généraliste sans rendez-vous, via une borne équipée d'outils médicaux connectés. Le pharmacien accompagne l'utilisation du matériel, et une ordonnance peut être délivrée immédiatement si besoin. Le service est remboursé comme une consultation classique et facilite l'accès aux soins lorsque l'accès à un médecin est difficile.

Pour utiliser MEDADOM, vous devez vous munir de votre carte Vitale, de votre carte bancaire et de votre téléphone, afin d'être appelé dès qu'un médecin est disponible pour la consultation.

Nous pouvons également vous accompagner dans la prise de rendez-vous médicaux. L'essentiel est que personne ne reste malade sans pouvoir consulter un professionnel de santé.

PRESENTATION DES DOCUMENTS INTERNE A L'ATG

Dans le cadre du critère 1.3.1 « qui vise à garantir que les personnes accompagnées participent à la révision des règles de vie collective, des modalités de fonctionnement du service et des outils destinés à faciliter leur compréhension » nous avons présenté à l'ensemble du groupe les documents propres à l'ATG.

Les participants ont pris connaissance des supports. Aucun retour, commentaire ou proposition n'a été formulé à l'issue de cette présentation.

ATG
Association
Téléphone de Gestion

MON MEMO ATG

Le Tribunal qui a pris la décision

Ma mesure de protection :

L'antenne de l'ATG qui m'accompagne

Horaires d'ouverture de l'accueil

Le Chef de service responsable de l'antenne est
Je peux m'adresser à elle/lui si je rencontre une difficulté avec ma/mon délégué(e).

Mon ou ma délégué(e) :
Je peux la rencontrer à mon domicile ou dans les lieux de permanence.
Je peux la joindre en appelant sur son téléphone portable ou par SMS ou encore en appelant le standard de l'antenne. Je peux aussi lui envoyer un e-mail.

Son jour de permanence :

Son numéro de téléphone portable :

Son adresse e-mail :

En l'absence de mon /ma délégué(e) le standard.

ATG
Association
Téléphone de Gestion

AUTORISATION - DROIT A L'IMAGE

Mon nom est : _____

Mon prénom est : _____

Ma mesure de protection est :

Curatelle Tutelle Sauvegarde de justice Je ne sais pas

L'ATG peut prendre des photos et vidéos de moi :

Je suis d'accord Je ne suis pas d'accord

Pour la réunion : _____

Je coche la case si je suis d'accord

L'ATG peut mettre des photos et vidéos de moi sur :

- Le site Internet de l'ATG
- Les réseaux sociaux professionnels de l'ATG
- Dans ses documents
- Lors des rencontres avec d'autres professionnels
- Dans le journal

Le droit à l'image est un droit dans une loi.

Mon autorisation de droit à l'image est valable pour une durée indéterminée

ATG - 13, avenue Feuchères - 30020 Nîmes Cédex 1
Téléphone : 04 66 01 00 33

ATG
Association
Téléphone de Gestion

Événement indésirable / plainte et réclamation, c'est quoi ?

La loi du 26 janvier 2016 et le décret du 21 décembre 2016 disent :

- L'établissement doit dire s'il y a eu un gros problème ou un accident grave
- Chacun a le droit de dire s'il n'est pas content ou s'il pense que ses droits n'ont pas été respectés

Cela s'appelle un événement indésirable et une plainte et réclamation

01 C'est quoi ?

Un événement indésirable,
C'est un problème ou un accident qui survient dans un établissement.
Par exemples :

- Une personne est maltraitée.
- Un dossier est perdu.
- Le matériel est défectueux.
- Une dispute ou une violence.

Une plainte et réclamation,
C'est quand une personne n'est pas contente ou pense que ses droits n'ont pas été respectés.
Par exemples :

- On n'a pas été bien accueilli
- On n'a pas eu de réponse à une demande
- On n'est pas d'accord avec une décision

02 C'est pour qui ?

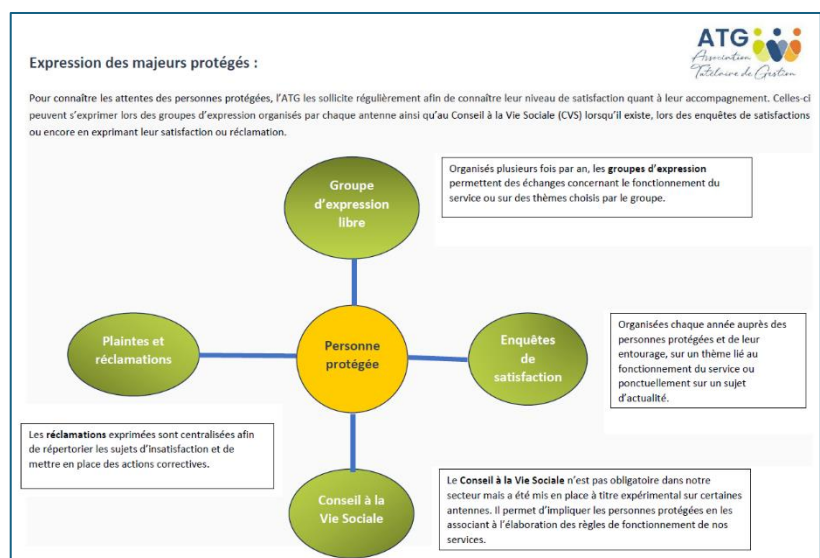
Tout le monde peut signaler un événement indésirable ou faire une plainte et réclamation :

- Une personne accompagnée
- Une famille ou un proche
- Un professionnel

Les professionnels et les responsables de l'établissement doivent

- > écouter
- > prendre en compte les événements indésirables et les plaintes et réclamations.

Si l'événement indésirable est **RELEVÉ**, les professionnels doivent le déclarer officiellement à la Direction Départementale de l'Emploi du travail et des Solidarités (DDETS). Cela s'appelle un EIG (événement indésirable grave).



GROUPE D'EXPRESSION DU 30 MARS 2026

Présentation des 9 incidents déclarés de décembre 2025 à mars 2026

DECES & INTOXICATION

- 05-03-2026 - Santé des personnes
Monsieur R. a été hospitalisé après avoir ingéré un produit désinfectant
Son état restait préoccupant lors du point médical du 04/03.
- 16-03-2026 - Décès - M B. a décidé de mettre fin à sa vie.
- 20-03-2026 - Décès - Nous sommes informés 10 jrs plus tard.

ALERTE INONDATIONS 22-12-25

Alerte orange Météo France dans l'Hérault, fermeture de l'antenne de Béziers par sécurité. Standard redirigé vers le secrétariat.

PROTECTION

- 22-12-2025 Santé des personnes - Violences physiques
Madame G. a été agressée en EHPAD par un autre résident durant sa sieste. L'établissement a immédiatement sécurisé la situation et renforcé la surveillance pour éviter tout nouvel incident.
- 12/01/2026 Sécurité des personnes protégées - Abus (physique, psychologique, sexuel) -
Une résidente s'est présentée auprès de l'équipe éducative pour signaler que M. G. l'a embrassée de force et lui a touché la poitrine.
- 16/02/2026 Santé des personnes - Sécurité des personnes protégées - Maltraitance
Le Docteur D. nous contacte afin de nous signaler des actes de maltraitance concernant Mme H. de la part de son époux.
- 19/02/2026 - Sécurité des personnes protégées -
Madame H. a été retrouvée au pied de son immeuble, désorientée et le visage ensanglanté. Son état inquiétant (mise en danger, absence d'alimentation et d'hydratation) a conduit à son hospitalisation, puis à une réadaptation et enfin à une entrée en EHPAD le 10/02/2026.
- 19/02/2026 - Santé des personnes - Suspicion de surmédication par un tiers
Plusieurs aides à domicile ont signalé qu'un membre de la famille administre à Monsieur S. des médicaments non prescrits (Valium, Oxycodone), des comprimés sont manquants dans le pilulier. L'état de Monsieur étant jugé préoccupant, l'équipe l'a sensibilisé aux risques de surmédication. Une hospitalisation est prévue.
- 19/03/2026 Santé des personnes - Sécurité des personnes protégées
Suite au droit de retrait exercé par plusieurs aides à domicile en raison d'incivilités, M. S., en situation de polyhandicap, se retrouve actuellement seul à son domicile.
- 19/03/2026 Sécurité des professionnels - Incivilité / Impolitesse verbale - Menace Verbale - Accusations calomnieuses

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE 14-03-26

Monsieur L. a été placé en garde à vue, mais l'information n'a pas été transmise à la personne en charge de cette procédure, entraînant une déclaration incomplète au tribunal. Des rappels ont été faits suite à cette défaillance aux 2 secrétariats et aux équipes afin que toute information judiciaire soit systématiquement transmise au Chef de service.

VOTRE AVIS COMPTE !

« Conformément à l'instruction DGCS/ARS/DGESIP d'octobre 2025, les ESSMS sont encouragés à diffuser les événements indésirables (EI/EIG) au sein des équipes, notamment lors des groupes d'expression, afin de renforcer la culture de sécurité, favoriser le retour d'expérience et impliquer les professionnels dans la prévention des risques. »

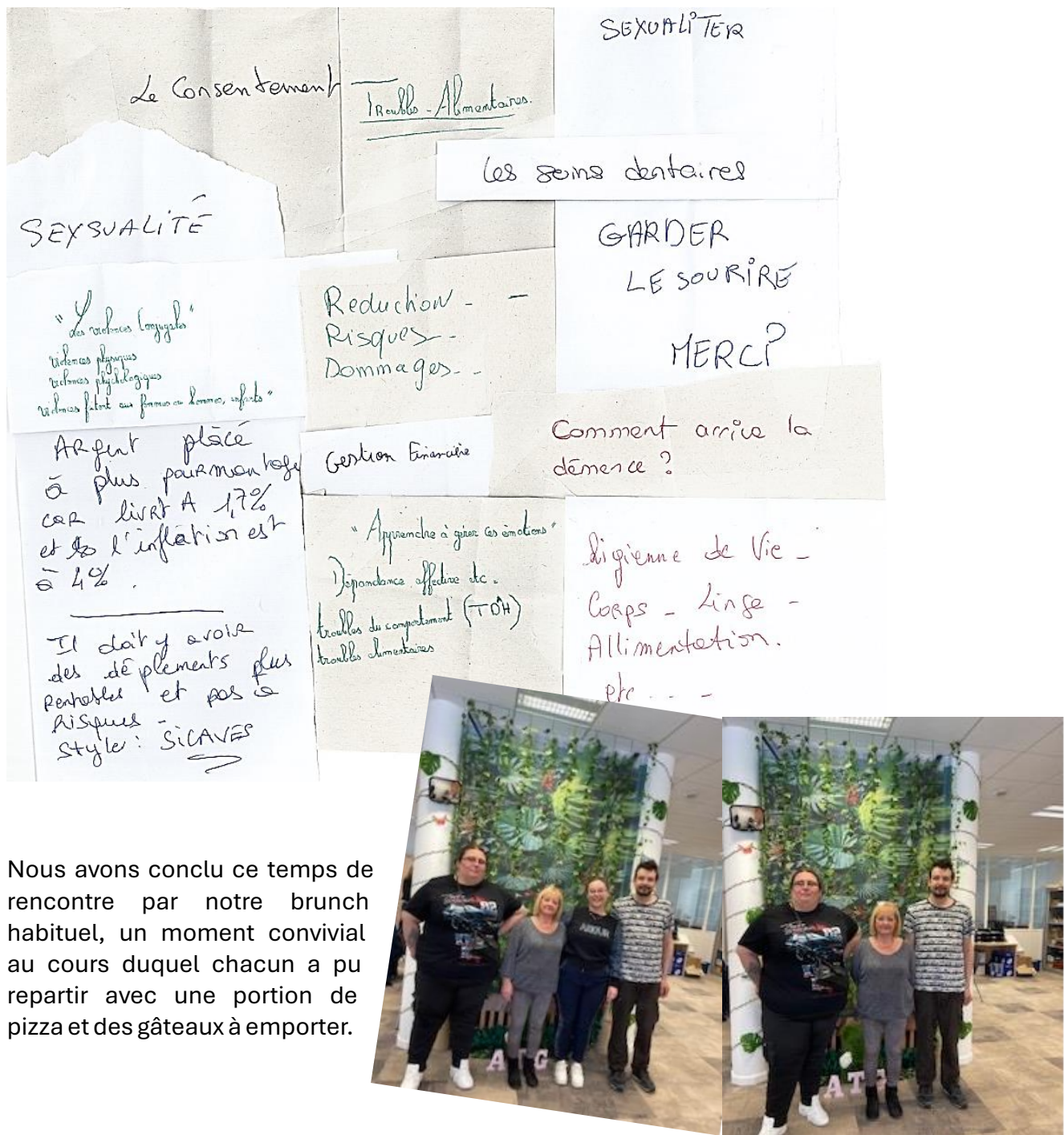
Nous avons présenté au groupe les **EI & EIG** recensés depuis le mois de décembre. Nous avons expliqué les démarches réalisées pour signaler les incidents rencontrés par les personnes dont nous assurons la mesure de protection, ainsi que les transmissions

effectuées auprès des autorités compétentes : parquet, juge des contentieux de la protection, DDETS, etc.

Nous avons également précisé que nous avons assuré le suivi de chaque événement, afin de vérifier que l'ensemble des démarches nécessaires avait bien été réalisé.

PROPOSITION DE SUJETS POUR LES PROCHAINS GROUPES D'EXPRESSION

Les participants ont eu la possibilité de déposer, dans une boîte prévue à cet effet, des propositions de thèmes pour le prochain groupe d'expression. Cette démarche a été largement encouragée par l'un des participants, particulièrement investi.



Nous avons conclu ce temps de rencontre par notre brunch habituel, un moment convivial au cours duquel chacun a pu repartir avec une portion de pizza et des gâteaux à emporter.

